



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de
Prévost

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à la Mairie, 2870 boulevard du Curé-Labelle, à Prévost, le 6 mars 2006, à 18h.

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Charbonneau, maire
Monsieur Jean-Pierre Joubert, conseiller
Monsieur Marcel Poirier, conseiller
Et

Monsieur Réal Martin, directeur général
Monsieur Laurent Laberge, greffier

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Claude Charbonneau, maire, le tout en conformité avec les dispositions de la *Loi sur les cités et villes du Québec*.

14410-03-06

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Joubert
appuyé par monsieur Claude Charbonneau

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente assemblée de consultation publique soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR FINS DE CONSULTATION

La présente consiste à la tenue d'une assemblée publique pour fins de consultation sur le projet de règlement suivant :

Amendement au règlement 310, tel qu'amendé (règlement 310-63) afin d'effectuer les modifications suivantes :

- a) créer les nouvelles zones H-252, C-253 et H-257 (secteur Clos-Prévostois);
- b) modifier les usages permis dans la zone H-246 (secteur Clos-Prévostois);

PROJET DE RÈGLEMENT 310-63

Monsieur Réal Martin explique le projet de règlement 310-63, amendant le règlement de zonage 310, tel qu'amendé, et mentionne les conséquences de son adoption.



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de
Prévost

No de résolution
ou annotation

QUESTIONS ET COMMENTAIRES :

Aucun citoyen n'est présent dans la salle du conseil et aucune question n'a été posée sur le règlement.

14411-03-06

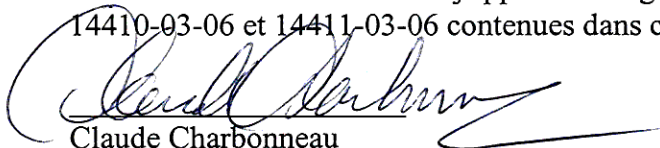
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Joubert
appuyé par monsieur Marcel Poirier

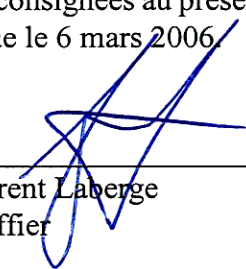
ET IL EST RÉSOLU QUE la présente assemblée de consultation publique soit et est
levée à 18 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions numéros
14410-03-06 et 14411-03-06 contenues dans ce procès-verbal.


Claude Charbonneau
Maire

Je, soussigné, certifie que chacune des résolutions numéros 14410-03-06 et 14411-03-06, consignées au présent procès-verbal a été adoptée lors de la séance de consultation tenue le 6 mars 2006.



Laurent Laberge
Greffier